



SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix-neuf novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David adjoints,
 MMES BARBE Viorika, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et MM., AUBERT Hervé, et BOITTIN Etienne

Etaient excusés : M HOUTIN Jean-Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné BOITTIN Etienne conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers : En exercice | 11 |
| Quorum | 06 |
| Présents | 10 |
| Votants | 10 |

Approbation du compte-rendu de la réunion 04 novembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 04/11/2025.

Ordre du jour

- Aménagement bourg restitution avec Trésorerie ;
- CONVENTION territoriale globale AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Caf) : Validation ET Autorisation de signature ;

Questions diverses :

- **Délib 2025-11-07 : Aménagement bourg restitution avec Trésorerie**

Une réunion avec la conseillère aux décideurs a eu lieu le vendredi 14 novembre.

A cette occasion il a été évoqué la situation financière de la commune et l'impact de l'investissement de l'aménagement du bourg sur les finances futures.

Après discussions, le Conseil décide à l'unanimité :

- De diminuer le coût en supprimant certaines options et faire ainsi une économie de 32 000 € ;
- De Prévoir un prêt d'un montant de 100 000€ sur 10 ans avec un taux fixe ;

- De mettre en vente le bien immobilier Les Remises ;
- De donner pouvoir à Monsieur le maire pour les formalités à accomplir ;
- De voter le nouveau plan de financement suivant :

| <u>DEPENSES</u> | | | <u>RECETTES</u> | |
|---|---------------------|---------------------|---|--|
| <u>Postes</u> | <u>TOTAL</u> | | <u>CO-FINANCEURS</u> | <u>TOTAL</u> |
| | <u>HT</u> | <u>TTC</u> | | |
| <u>Etudes TECAM</u> | <u>17 800 €</u> | <u>21 360 €</u> | <u>DETR 30%</u> | <u>51 270 €</u> <i>Décision reçue le 07/07/2025</i> |
| <u>Lot 1 : TERRASSEMENTS – VOIRIE – ASSAINISSEMENT EP</u> | <u>216 815,42 €</u> | <u>260 178,50 €</u> | <u>Amende de police Conseil Départemental</u> | <u>37 600 €</u> <i>Décision reçue le 08/10/2025 et versée</i> |
| <u>Lot 2 : ESPACES VERTS</u> | <u>6 190,39 €</u> | <u>7 428,47 €</u> | <u>Conseil Régional</u> | <u>9 000 €</u> <i>Décision reçue le 17/10/2025</i> |
| <u>Total Lot 1+ lot 2</u> | <u>223 005,81 €</u> | <u>267 606,97 €</u> | <u>FCTVA avancée</u> | <u>40 455,37 €</u> |
| | | | <u>Commune</u> | <u>150 641.60 €</u> |
| <u>TOTAL</u> | <u>240 805,81 €</u> | <u>288 966,97 €</u> | | <u>288 966,97 €</u> |

- Délib 2025-11-08 : CONVENTION territoriale globale AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Caf) : Validation ET Autorisation de signature

La Convention territoriale globale (CTG) 2021-2025 signée entre la Caisse d'allocations familiales et chaque collectivité du Pays de Craon arrive à échéance le 31/12/2025. Elle doit être renouvelée pour la période 2026-2030.

La CTG s'inscrit dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **un projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. En effet, les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et de nombreuses évolutions qui peuvent modifier la vie des familles.

Ainsi la CTG s'appuie sur les problématiques repérées suite à la réalisation d'un diagnostic partagé avec les élus et les acteurs locaux pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan

d'actions adapté établi pour 5 ans. Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 : PLAN D' ACTIONS

La convention territoriale globale est rédigée à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Pays de Craon. Un travail important a été réalisé sur plusieurs mois autour de la préparation de la CTG conjointement au renouvellement des projets des 2 centres sociaux, de l'EVS et du RPE.

La CTG se compose :

- d'articles conventionnels communs
- d'un diagnostic à l'échelle EPCI avec des zooms par commune selon les indicateurs
- d'un plan d'actions partagé à l'échelle intercommunale étayé de fiches actions intercommunales
- de plans d'actions communaux étayés de fiches actions communales
- des modalités de gouvernance de la CTG et du rôle des chargés de coopération.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, un comité de pilotage global est mis en place, qui devra se réunir au minimum une fois par an.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Différentes commissions thématiques compléteront ce suivi.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

DECISION

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **prend acte et adopte les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2030 entre la Communauté de communes, les communes membres et la Caf de la Mayenne.**
- **autorise le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf et tous autres documents se rapportant à cette convention notamment les conventions d'objectifs et de financements liés aux équipements soutenus par la collectivité.**

Questions diverses :

- Bulletin communal ;
- Faire devis auprès de l'entreprise l'Oury pour les arbres ;
- Toitures salle des fêtes ;
- Convocation presse pour les travaux de l'étang ;
- Taille des acacias.

Heure de fin de réunion : 21h45

Proposition de date du prochain conseil : mardi 16 décembre 2025 à 20h

Le secrétaire de séance
Etienne BOITTIN

Le Maire
Gérard LECOT